



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Le Président

PN/RP/291/2008

Port-au-Prince, le 7 février 2008

Monsieur le Président,

Permettez-moi d'abord de présenter à vous-même et au peuple américain mes sincères sympathies à l'occasion des pertes en vies humaines et des dégâts matériels causés par le passage des tornades qui se sont abattues sur votre pays le 5 février dernier.

Permettez-moi également de vous renouveler mes remerciements pour l'appui que votre Administration apporte au peuple haïtien. La loi HOPE, par exemple, contribue aujourd'hui à la création de nombreux emplois en Haïti. Malheureusement, les bénéfices de cette loi sont en train d'être minés par l'effet sur nos structures économiques et sociales des déportations massives de nos compatriotes en quête chez vous de conditions de vie meilleures.

Dans ce contexte, Monsieur le Président, je souhaite revenir à notre conversation à l'occasion de ma visite en mai 2007. J'ai eu à vous faire part de mes appréhensions quant à l'impact que le maintien de la politique de refoulement des immigrants illégaux haïtiens vers leur pays d'origine pourrait avoir sur notre fragile économie. Vous vous étiez montré réceptif au fait que les faibles ressources à la disposition du gouvernement haïtien ne nous permettent pas d'assurer la réinsertion de ces refoulés dans notre société. Nous avons alors tous les deux promis aux Haïtiens vivant aux Etats-Unis que cette préoccupation allait trouver une solution dans la nouvelle législation alors en discussion au parlement américain. De mon bureau à Port-au-Prince, je suivis avec intérêt votre implication personnelle pour bâtir une coalition visant à faire aboutir cette très importante réforme dans la politique d'immigration des Etats-Unis. Ce fut donc avec peine que j'appris que ce projet de loi n'a pas pu être voté.

Palais National, Port-au-Prince, Haïti



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Je m'adresse donc à vous, Monsieur le Président, pour vous demander de vous pencher à nouveau sur ce problème et d'accorder le statut de protection temporaire (TPS) aux illégaux haïtiens séjournant aux Etats-Unis. Après le passage du cyclone Mitch au Nicaragua et au Honduras en 1998, et à la suite des tremblements de terre au Salvador en 2001, les Etats-Unis, reconnaissant l'importance des transferts des expatriés dans le processus de reconstruction de ces pays, ont accordé à leurs ressortissants le statut de protection temporaire, un privilège dont ils continuent encore de bénéficier aujourd'hui.

Notre pays, au cours de ces dernières années, a eu à faire face à des déboires naturels similaires. Récemment, les départements de l'Ouest, du Sud-est, du Sud, du Centre, du Nord-est et du Nord-ouest d'Haïti ont été dévastés par l'onde tropicale Noël. Il faudra des années avant que nos compatriotes vivant dans ces lieux ne se remettent des effets de cet ouragan et des autres désastres naturels qui l'ont précédé. Le 26 mai 2004, par exemple, des inondations à notre frontière avec la République Dominicaine laissèrent plusieurs milliers de morts et de disparus et plusieurs dizaines de milliers de personnes sans abri. En septembre 2004, la tempête tropicale Jeanne causa plus de 2000 morts, plusieurs milliers de blessés; elle détruisit des milliers de maisons et de grandes superficies de terres arables, laissant derrière elle un grand nombre de sans abri et de personnes privées de nourriture et d'eau potable.

Monsieur le Président, en plus de permettre le maintien des flux de transferts qui supportent des milliers d'infortunés en Haïti et réduisent ainsi les risques d'émigration illégale, l'extension du TPS aux Haïtiens protégerait les enfants nés en territoire américain ainsi que leurs parents, et donnerait l'opportunité à mon gouvernement de concentrer ses faibles ressources sur la reconstruction économique et politique, au lieu d'avoir à fournir des services à d'autres déportés et à leurs familles. Mon gouvernement s'attelle à mettre en place les conditions d'une croissance économique durable en travaillant à consolider la stabilité politique, à moderniser les institutions de l'État et à



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

accroître les investissements étrangers tout en accordant une attention particulière aux projets de reconstruction indispensables pour faire face aux besoins de notre peuple en infrastructures, en logement, en emplois, en éducation et en soins de santé.

Nous sommes encore au temps de l'espoir en Haïti. Grâce à l'aide des Nations Unies et de la communauté internationale, nous nous attaquons aux conditions qui pour l'instant empêchent à nos ressortissants de rentrer vivre en toute sécurité dans leur pays, à mesure que nous reconstruisons notre nation, comme dans le cas des autres pays auxquels le TPS a été accordé.

Je sollicite donc votre aimable attention envers la position exprimée ci-dessus, laquelle, j'en suis convaincu, ne peut que servir les intérêts communs de nos deux pays.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

René Préal

Son Excellence

Monsieur Georges W. Bush

Président des Etats-Unis d'Amérique